Syndicat de l'**Olive**
de **Nyons** et des **Baronnies**

PV ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI 28 OCTOBRE 2026

Le mercredi vingt-huit octobre deux mille vingt-six se sont réunis à Nyons dans la Drôme, dans la Maison de pays, les adhérents du Syndicat Interprofessionnel de Défense et de Gestion de l'Olive de Nyons et des Baronnies à jour de leur cotisation à l'effet de délibérer en deuxième Assemblée générale extraordinaire : la première Assemblée générale extraordinaire convoquée le 12 octobre dernier n'ayant pu délibérer valablement, le quorum n'étant pas atteint.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant :

- Validation des statuts du Syndicat

La séance est ouverte à 17h35, sous la présidence de Monsieur Maxime LAURENT, président du Conseil d'administration.

Le président demande à l'Assemblée générale de désigner deux scrutateurs,

Sont nommés Marie Laure Lepesteur **et** Arnaud de Taxis de Bet **en qualité de scrutateurs.**

Le bureau ainsi formé désigne, en qualité de secrétaire de séance, Régine BRES KANEKO.

Assistaient ou étaient représentés à l'Assemblée générale extraordinaire 116 adhérents sur les six cent treize (613) adhérents régulièrement convoqués.

En vertu de l'article 8 et de l'article 9 des statuts du 02/11/2016 en vigueurs, l'Assemblée générale extraordinaire peut valablement délibérer.

Le Président donne lecture des nouveaux statuts du syndicat.
Après un échange de points de vue, la résolution suivante est mise aux voix :

UNIQUE RESOLUTION – approbation des statuts du syndicat :

L'Assemblée générale extraordinaire décide d'approuver les statuts du syndicat.
*Cette résolution est adoptée à l'unanimité ~~(majorité)~~.

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18h10.

LE SECRETAIRE DE SEANCE	LES SCRUTATEURS	LE PRESIDENT
Régine BRES KANEKO	DE TAXIS DE BÉT A Marie Laure Lepesteur	Maxime LAURENT